



Bulletin de liaison n°6

Juillet - août - septembre 2012

EVI *Dendre*

Editorial

En cette période estivale, voici le temps des voyages et des découvertes. De découverte, il en sera question dans ce bulletin. Nous nous évaderons ainsi le long du canal Blaton - Ath, patrimoine historique et paysager de notre région.

Le sous-bassin de la Dendre se caractérise par la prédominance de terres cultivées. Ces sols, lors des orages estivaux, sont soumis à un ruissellement et à une érosion intense, pouvant se traduire dans certains cas par des écoulements boueux et des dépôts de terre en aval sur les routes et les zones bâties. Il existe des aménagements permettant de limiter ces coulées de boue, parmi ceux-ci, un aménagement encore méconnu chez nous : la fascine agricole.

Un des rôles du CRD est de promouvoir et de soutenir ses partenaires dans leurs actions en faveur de la biodiversité. Afin de les aider efficacement, un montant de 7.500 € a été mis à leur disposition sous la forme d'un appel à projets. Vous en saurez plus en parcourant ce numéro...

Bonne lecture !

L'équipe de la cellule de coordination du CR Dendre

Publication du
Contrat
Rivière
Dendre

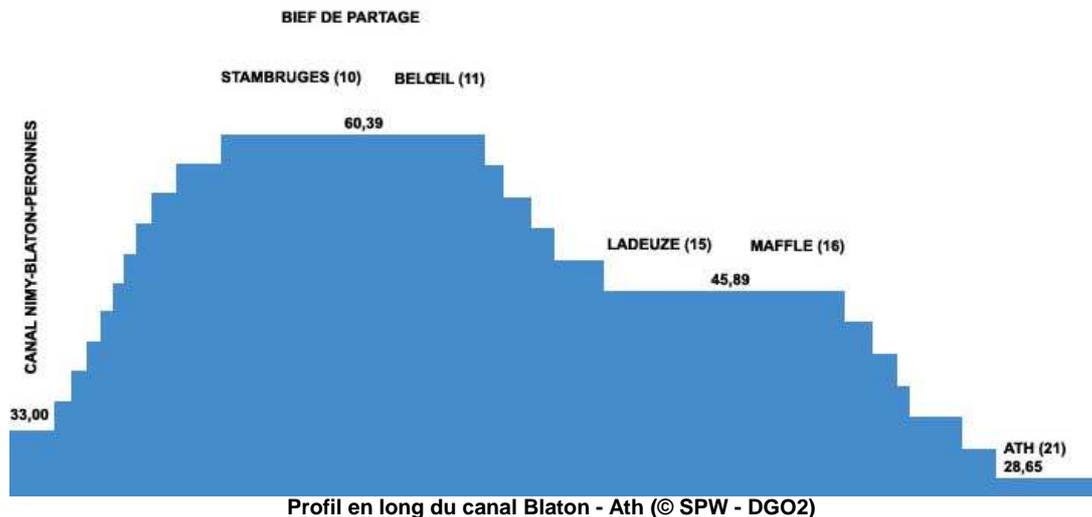
SOMMAIRE:

- A la découverte du canal de Blaton à Ath
- La fascine agricole
- Appel à projets 2012
- Enquête publique sur les projets de plans de gestion par district hydrographique
- Agenda et actualités

À la découverte du Canal de Blaton à Ath

Le canal, une équipée technique

Long de 22,5 km, le canal Blaton - Ath est un canal à bief de partage assurant la jonction entre le canal Nimy - Blaton - Péronnes et la Dendre navigable. À son origine à Blaton, la cote altimétrique est de 33 m. Il commence alors l'ascension du versant de la vallée de l'Es-



Etant le plus souvent implanté à flanc de coteau voire en remblai, le canal ne bénéficie des apports du réseau hydrographique local que dans ses biefs extrêmes. Le cours originel de la plupart des ruisseaux est d'ailleurs maintenu grâce à une vingtaine de passages sous-fluviaux. Toutefois, quelques sources alimentent le bief de partage en amont du hameau des Ecacheries. De plus, la déviation du Domissart et du Ruisseau d'Hardempont permet l'alimentation naturelle du bief 15-16. En outre, en cas de crue, leurs eaux ne grossissent plus la Hunelle, limitant ainsi les inondations à Huissignies et Tongre-Notre-Dame. Enfin, l'essentiel de l'alimentation du canal est assuré par prélèvement dans la Dendre Orientale au moyen de la station de pompage de Maffle. Les apports en eau doivent compenser les pertes par fuite, évaporation, la consommation engendrée par la navigation (environ 600 m³ par bassinée) et couvrir les besoins en eau de refroidissement de la « Floridienne » à Ath.

Les 21 écluses sont équipées de portes busquées métalliques. Quatorze d'entre elles sont encore manœuvrées manuellement. Une multitude de ponts jalonnent également le parcours, fixe lorsque la topographie le permet, mais la plupart du temps levis. Il en reste ac-

-cut pour atteindre 60 m au bief de partage, en passant par 10 écluses. Le bief de partage, long de 6 km s'étend de Stambruges à Belœil. Ensuite, le canal entame sa descente vers la Dendre au travers de 11 écluses pour atteindre la cote de 28 m du premier bief de la Dendre canalisée à Ath.

-tuellement une dizaine en fonctionnement, tous manœuvrés manuellement.



Huissignies - Bief 14 - 15

Le canal et sa navigation

Le canal a été conçu pour la navigation de bateaux de type « spits » c'est-à-dire d'une longueur de 38 m, d'une largeur de 5 m et d'un port en lourd d'environ 350 tonnes (correspond au gabarit Freycinet pour la France et classe I pour l'Europe). Cependant, par construction des buscs aval des écluses, l'enfoncement maximum de la voie d'eau a été limité à 1,90 m, réduisant la capacité des bateaux à 250 à 300 tonnes.

Malheureusement, les envasements viennent diminuer le tirant d'eau théorique. Ils se produisent à Blaton, mais surtout à Ladeuze, au débouché du Domissart.

À la découverte du Canal de Blaton à Ath

Une partie des atterrissements doit ainsi être enlevée par dragage afin de permettre le maintien d'une navigation presque normale sur tout le tronçon.

Afin de favoriser l'activité industrielle, des quais avaient été créés. Les entreprises qui s'établirent aux endroits qui en étaient dépourvus créèrent de simples rivages constitués de dispositifs d'amarrage et de facilités de transbordement. Ces quais ont aujourd'hui quasiment disparu, seule la malterie de Beloeil utilise encore le canal à des fins industrielles. Les projets des carrières de Lessines de le réemployer sont toujours à l'étude.

La nouvelle vocation du canal Blaton - Ath est donc touristique. Des infrastructures fluviales ont ainsi été créées à Ath et à Chièvres. Beloeil s'inscrit également dans cette dynamique.



Pont levés - écluse 15 (Ladeuze)

Un canal d'évolutions contemporaines

Si, côté néerlandophone, on se préoccupait déjà d'une possible navigation sur la Dendre entre Grammont et Alost au XIII^e siècle, ce n'est qu'en 1456 que semblables préoccupations se firent en Hainaut. Et encore, un projet de navigation de la Dendre d'Ath à Grammont fut soumis au Magistrat d'Ath mais il ne sera jamais appliqué. Il faudra attendre le XVII^e siècle pour que l'on envisage à nouveau sérieusement le passage de bateaux sur la Dendre depuis Ath jusque Termonde. Ainsi, en 1641, le roi Philippe IV autorise la navigation sur le cours d'eau.

Plus tard, après la découverte des mines d'Anzin, de Fresnes-sur-Escaut et de Vieux-Condé, la batellerie hainuyère n'est plus admise sur l'Escaut qu'en cas d'insuffisance de la batellerie française au transport de la houille, et moyennant un impôt élevé. En 1724, on

commence ainsi à évoquer l'idée du creusement d'un canal de navigation de Jemappes à Ath, aucune suite n'est donnée au projet. Les chariots chargés de charbon, et destinés à être embarqués à Ath, empruntent alors la nouvelle chaussée de Mons à Ath. Ce marché continuera à s'étendre et cette route sera rapidement saturée.

En 1770 et en 1782, la possibilité de relier Mons à Ath par une voie d'eau, suivant le cours de la Dendre Orientale, est remise à l'étude mais le projet, trop onéreux aux yeux des Etats de Hainaut, sera finalement abandonné. Progressivement, le marché du charbon se désintéresse de la ville d'Ath, au profit de la ville de Lessines, grâce notamment à la construction, en 1818, d'une route allant de celle-ci à Soignies.

En 1817, la création d'un canal pour éviter Condé-sur-Escaut est remise à l'étude. En 1819, la Régence d'Ath adresse un mémoire aux Etats de Hainaut en vue de la jonction de Mons à l'Escaut par Ath. Cependant, l'inspecteur Vifquain, du Ministère des Travaux Publics, démontre l'impossibilité de dériver la Haine vers Ath sans percer à grand frais la masse rocheuse d'Erbi-soeul et l'insuffisance d'une alimentation complémentaire en eaux. Le creusement d'un canal de Pomme-roeuil à Antoing lui est alors préféré.

Malgré le développement de l'exploitation des grès, des calcaires et des fours à chaux de Mévergnies, d'Ath et de Maffle, les Hollandais favorisent l'Allemagne pour s'approvisionner en moellons pour leurs digues. De plus, l'ouverture du canal de Charleroi enlève à la Dendre une partie du trafic du charbon. Cette situation était très préjudiciable pour la population, qui avaient tout intérêt à écouler ses produits par voie d'eau ; aussi, l'on vit naître plusieurs projets. Parmi ceux-ci, de nouveau le creusement d'un canal de Mons à Ath et d'un autre latéral à la Dendre, ou encore l'établissement d'un chemin de fer entre Ath et Lessines. Le projet le plus économique ressort d'un rapport daté de 1842, et remis au gouvernement par l'Ingénieur en chef du Hainaut Willens. Celui-ci préconise la création d'une ligne de chemin de fer entre Jurbise et Ath ainsi que l'amélioration de la navigation sur la Dendre. Ce-

À la découverte du Canal de Blaton à Ath

-pendant, ce rapport, tout comme les autres projets, eut le sort réservé jusqu'alors à tous les projets relatifs à la Dendre.

En 1848, la ville d'Ath, particulièrement intéressée à la navigation de la Dendre, adresse un mémoire à la Chambre des Représentants sur la canalisation de la Dendre d'Ath à Alost. La haute influence du prince Eugène de Ligne, sénateur d'Ath, force le gouvernement à agir. Tout d'abord, le sénateur fit effectuer annuellement des travaux d'entretien sur la Dendre et en 1858, il mit en adjudication un canal de jonction entre la Dendre et la gare d'Ath. Le gouvernement complètera son œuvre par la loi du 8 septembre 1859, qui décrète la canalisation de la Dendre et la construction d'un canal de Blaton à Ath.

Il est à noter que dès le 30 juin 1851, V. J. Van der Elst de Cuesmes avait démontré l'importance de relier la Dendre aux charbonnages de Mons par un canal peu coûteux et abondamment alimentable : le canal Blaton - Ath. La dépense est évaluée à 3.800.000 francs. Il fait aussi le procès du canal Jemappes - Alost, qui serait trop élevé en acquisition des propriétés, et qui serait en outre problématique pour son alimentation. De plus la comparaison des éléments de frets plaide également pour son projet. Face à ces arguments, une convention est signée entre Jules Vanderstichelen, ministre des Travaux Publics, et Cyrin Van der Elst, gérant de la société C. et L. Van der Elst et C^{ie}, établie à Bruxelles. Ce dernier s'engage à réaliser, à ses frais, risques et périls, sous la surveillance du gouvernement, un canal de Blaton à Ath, avec la charge d'entretenir et d'exploiter la Dendre, au préalable canalisée aux frais de l'Etat, pendant la durée de la concession du canal, fixée à 90 ans. Il est également convenu que le concessionnaire pourrait constituer une société anonyme avec émission d'actions et d'obligations ou d'autres titres au porteur.

Le cahier des charges fixe le départ du canal à Blaton, du canal Pommeroel - Antoing, et son terme à Ath, au bassin construit près de la gare. Une maison devra être construite à côté de chaque écluse. Les eaux devront constamment être maintenues à une hauteur de 2,10 m au moins. La Dendre sera entretenue d'Ath à Ter-

-monde de manière à permettre une navigation libre et un mouillage minimum de 2,10 m. Aucun péage ne pourra être établi, durant la concession, par l'Etat, la Province ou l'une ou l'autre Commune. La convention et le cahier des charges sont approuvés définitivement le 25 septembre 1863 par arrêté royal. Quelques années plus tard, l'arrêté royal du 2 janvier 1868 autorise l'exploitation du canal. La navigation commencera le 9 février de la même année.

La nouvelle voie d'eau favorisera la relance économique de la région, voire du pays. Notre charbon étant concurrencé par les charbons anglais, du Pas-de-Calais ou encore du bassin de la Rhur, il devenait nécessaire d'étendre nos marchés par l'abaissement des frais et la rapidité des expéditions. De Jemappes à Gand, par l'Escaut, il fallait compter un voyage de 10 à 15 jours et 3 à 5 de plus pour atteindre Termonde. Via le nouveau canal, le trajet ne prenait plus que 5 jours, la distance à parcourir étant réduite de 205 à 102 km. Ainsi, le canal Blaton - Ath et la Dendre canalisée présentaient alors un triple avantage : une économie de fret, un gain de temps et une navigation régulière.

Le transport de charbon se fera de plus en plus rare mais il sera rapidement remplacé par celui de grains, de maïs, ainsi que de la production des malteries, sucreries, fabriques de produits chimiques ou d'engrais. Le transit du bois sera également intense jusque dans les années 1950, sans oublier les multiples carrières et chauffours bordant le canal et la Dendre qui alimenteront également le trafic.

Depuis les 1960-1970, les activités industrielles ont déserté le canal Blaton - Ath. Les péniches remplies de charbon, de pierre ou de bois ont ainsi fait place à des bateaux de plaisance.

Sources :

- Descamps D. et Dupont A., *Le Canal de Blaton à Ath*, Archives de la Ville d'Ath.
- Mouligneau V., *Histoire du canal Ath-Blaton*, *Evidendre* n° 7, mars 1995.
- Van Haudenard M., *Aperçu historique sur la navigation de la Dendre*, dans *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. 55.

La fascine agricole

Le ruissellement et l'érosion hydrique touchent particulièrement les parcelles agricoles cultivées. Malgré les efforts entrepris pour réduire cette érosion, il existe des périodes où les parcelles sont plus vulnérables (c'est le cas entre deux cultures ou encore en début de cycle de culture). Durant ces périodes, une simple pluie peut provoquer des écoulements boueux et des dépôts de terre en aval sur une route ou une zone bâtie. Il existe plusieurs aménagements permettant de retenir ces terres en amont, parmi ceux-ci : la fascine agricole.

Un aménagement végétal antiérosif

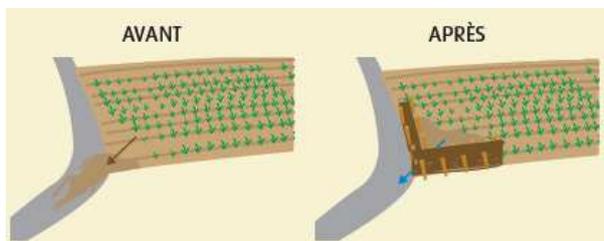
Une fascine est constituée de fagots de branches, positionnés et entassés entre deux rangées de pieux, permettant de réaliser un écran de branchages en travers du ruissellement. L'objectif est donc de freiner les écoulements et de retenir la terre en amont de la fascine, tout en laissant s'écouler l'eau au travers des branchages. Elle peut donc être considérée comme un barrage végétal filtrant. Le bois utilisé pour réaliser la fascine peut être « mort » ou « vivant ».

La fascine vivante est constituée de bois ayant la capacité de prendre facilement racine au contact du sol (comme le saule). A terme, elle deviendra une haie.

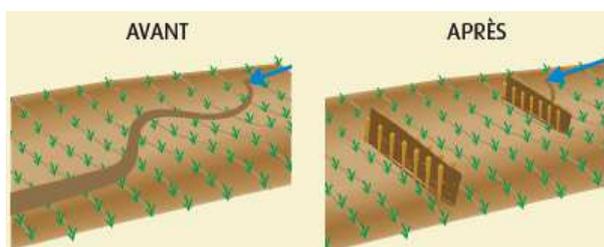
La fascine morte est constituée de bois qui ne reprendront pas. Ce type de fascine aura une durée de vie de 2 à 4 ans en fonction de la nature des branches.

Dans quels cas l'envisager ?

La fascine peut être installée à divers endroits en fonction du problème à endiguer.



Fascine en coin de parcelle afin de limiter les coulées en aval

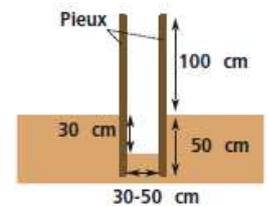


Plusieurs fascines en « cascade » afin de limiter la formation d'une ravine

Dans le cas de coulées plus importantes à répétition, la fascine peut être combinée à d'autres aménagements. Cela permettra par exemple d'augmenter l'efficacité du piégeage des particules (fascine en amont d'une bande enherbée); ou encore lorsque la situation requiert une fascine fort longue et donc coûteuse, il pourra être envisagé de créer des talus (moins chers) de part et d'autre de la fascine (alors située au point le plus bas), l'eau boueuse s'écoulera alors vers la fascine qui jouera son rôle filtrant.

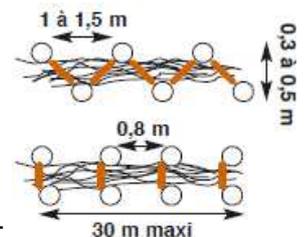
Construction

- **Creuser une tranchée** de 30 cm de profondeur sur 30 à 50 cm de large.



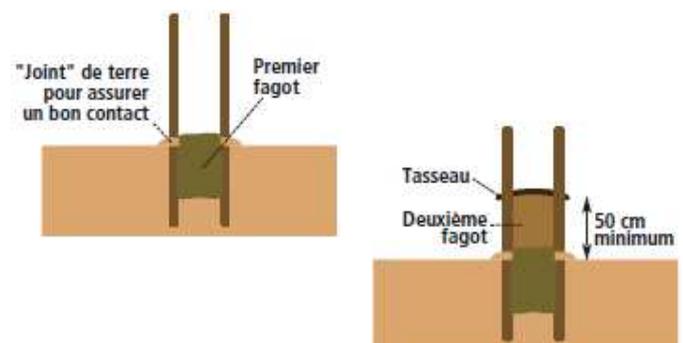
- **Enfoncer deux rangées de pieux sur les bords de la tranchée**

Dimensions des pieux : 1,2 à 1,5 m de hauteur et 10 à 15 cm de diamètre.



Les pieux peuvent être positionnés soit en quinconce, soit en vis-à-vis. Pour une meilleure longévité, la tête doit être taillée en biseau.

- **Garnir la tranchée de fagots de branchages** (d'une longueur de 3 à 4 m et d'environ 30 cm de diamètre). Ajuster les bords de la fascine avec de la terre de telle manière qu'il n'y ait pas de trou entre les branchages et la terre, ceci afin d'éviter que l'eau aille creuser un trou sous la fascine.



Ajouter ensuite les autres fagots jusqu'à minimum 50 cm de haut. Bien tasser les fagots et fixer des tasseaux pour maintenir les fagots dans le fond de la fascine.

La fascine agricole

Entretien

Les quelques mois suivant la réalisation et après les épisodes pluvieux, il convient de vérifier l'étanchéité de la fascine, si besoin de tasser à nouveau les fagots et même d'en rajouter si nécessaire.

Au fil du temps, les dépôts de terre s'accumulent en amont de la fascine et réduisent son efficacité. Dans un premier temps, le simple travail du sol peut suffire à dégager la fascine. Si l'accumulation est très importante, dégager la terre et la répartir en amont de la parcelle.

Dans le cas d'une fascine vivante, une taille annuelle est nécessaire.

Coûts de construction

Estimation des coûts pour un mètre linéaire :		
Matériaux :	pieux de châtaignier	6 €/ml
	fil de fer et cordes	0,6 €/ml
	branchages	0 €/ml
	branche de saule vivante	3 €/ml
Main d'œuvre :	2 h de temps de travail	± 20 €/ml
TOTAL	fascine « morte »	27 €/ml
	fascine « vivante »	30 €/ml

Pour diminuer les coûts, les branchages peuvent être récupérés lors de travaux d'élagage à proximité.

Sources :

- Hiel M-P, Biolders C., Université Catholique de Louvain, *La fascine, un aménagement végétal antiérosif*.
- Chambre d'Agriculture Seine - Maritime, *La fascine, fiche n° 12*.

Appel à projets 2012

Afin de soutenir ses partenaires dans leurs projets d'amélioration et de restauration de la biodiversité des milieux aquatiques du sous-bassin de la Dendre, le Contrat de Rivière Dendre lance en ce mois de juillet un appel à projets.

Notre objectif ?

Promouvoir et soutenir financièrement la réalisation d'actions locales en faveur des milieux humides. A titre d'exemple, citons : la création de mares, les aménagements favorisant la faune piscicole, les aménagements limitant les impacts agricoles sur le cours d'eau, la lutte contre les espèces invasives, etc. Pour ce faire, un montant de 7.500 € sera réparti entre les différents projets approuvés par le Conseil d'Administration du Contrat de Rivière Dendre.

Participation

Tout partenaire du Contrat de Rivière Dendre peut introduire une demande pour des sites situés dans le sous-bassin hydrographique de la Dendre et sur le territoire d'une commune adhérente au CRD.

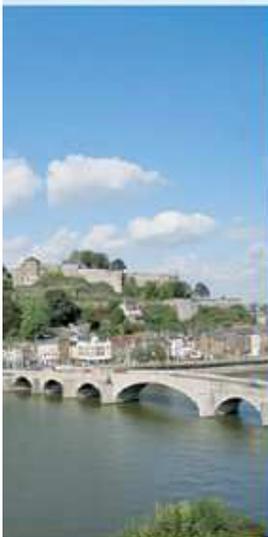


Critères de sélection

- **Plus-value écologique** apportée par l'investissement en termes de biodiversité, à court, moyen et long terme (les projets visant à l'amélioration de la biodiversité seront prioritaires) ;
- **Gestion à long terme** : garanties apportées en termes de moyens ou méthodes qui seront consacrés à l'entretien du projet sur le court, moyen et long terme (compétences, moyens matériels, partenariats...) ;
- Conditions de **reproductibilité** ailleurs sur le territoire ;
- **Visibilité** : accessibilité du site pour pouvoir être exploité d'un point de vue didactique ;
- Développement d'un **partenariat** entre structures locales.

Calendrier

- 1^{er} juillet 2012 : lancement de l'appel à projets ;
- 1^{er} novembre 2012 : clôture des candidatures ;
- Novembre 2012 : communication des projets sélectionnés ;
- 1^{er} janvier 2014 : projets terminés.



DONNONS VIE A L'EAU !

Projets de plans de gestion

Dans le cadre de la directive européenne sur l'eau, une enquête publique est organisée du **11/06/2012 au 18/01/2013 inclus.**

VOUS ÊTES INVITÉ À DONNER VOTRE AVIS SUR LES ACTIONS PROPOSÉES POUR PROTÉGER NOS RIVIÈRES, NOS FLEUVES ET EAUX SOUTERRAINES.

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière* et sur le site internet : **eau.wallonie.be.**

Vos observations écrites peuvent être envoyées à la DGARNE, soit via le site internet, soit par courriel à **eau@spw.wallonie.be**, soit par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.

IMPORTANT

UNE SÉANCE DE CLÔTURE SERA ORGANISÉE DANS VOTRE COMMUNE

Une permanence particulière sera organisée par votre commune. Les dates et heures correspondantes pourront être obtenues auprès de votre Administration communale.

* Site des contrats de rivière : http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere

ENQUÊTE PUBLIQUE



Wallonie

Donnez-nous votre avis !

Agenda et actualités

Le samedi 18 août

La Dendre de la source à l'embouchure : à vélo, en bateau et à pied

Organisation : Escout sans Frontières asbl, en collaboration avec le Contrat de Rivière Dendre, De Waterkant et De Milieuboot.

De la confluence entre les Dendre Occidentale et Orientale jusqu'à son embouchure dans l'Escaut, venez faire connaissance avec la Dendre et ses environs. La balade sera tout d'abord cycliste de Ath à Alost. Un bateau vous emmènera ensuite de Alost à Termonde. Là, vous pourrez vous dégourdir les jambes avec une promenade le long de la « vieille Dendre ». Au cours de la journée, plusieurs arrêts seront prévus afin de stimuler les rencontres et les échanges.

Plus d'informations sur www.escautsansfrontieres.org



Le 26 septembre

L'eau dans la ville : La Dendre à Termonde et Alost

Organisation : Escout sans Frontières asbl.

Les autorités flamandes sont, elles aussi, de plus en plus conscientes de la valeur de l'eau dans la ville. Maintenant que la qualité de l'eau s'améliore, la valeur récréative des cours d'eau gagne en importance. Des voutements sont enlevés, des passerelles sont construites, des projets d'habitations orientés sur la rivière sont proposés...



Les villes de la Dendre voient ainsi leur attrait renforcé. Le 26 septembre 2012, une journée combinant sessions d'information et visites de terrain est organisée afin de découvrir différents projets autour de « l'eau dans les villes de la Dendre ».

Bientôt plus d'informations sur www.escautsansfrontieres.org

Le 21 novembre à 18 h

Assemblée Générale du CRD

Lieu : « La Maison de Normandie », Place Communale de Silly



Pour nous contacter :

Contrat Rivière Dendre asbl
Rue de l'Agriculture, 301
7800 Ath



0483/043.477

0483/043.478



crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be



Les partenaires du Contrat de Rivière Dendre :

Service Public de Wallonie - Direction Générale Opérationnelle : Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (SPW - DGO3), Province de Hainaut, Communes de Ath, Beloeil, Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Lessines, Silly, Action Nature asbl, Amitiés Marcquoises asbl, Association Nature et Protection des Espèces Menacées (ANPEM asbl), Centre Agronomique de Recherche Appliquée de la Province de Hainaut (CARAH asbl), Centre Régional du Développement Durable asbl, Choc Nature asbl, Comice Agricole d'Enghien, Comité de Défense du Cadre de Vie de Lens, Conseil Supérieur Wallon de la Pêche, Comité de la Région d'Ath pour la Sauvegarde de l'Environnement Naturel (CRASEN asbl), Enghien Environnement asbl, Escaut Sans Frontières asbl, Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de la Dendre, Floridienne Chimie sa, Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et Agriculteurs (FUGEA asbl), HÖGANÄS Belgium sa, Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidentale (IPALLE), Locale Ardenne & Gaume asbl, Locale Nature et Progrès des Collines, Nitrawal asbl, Parc Naturel du Pays des Collines, Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, Wateringue de la Dendre Occidentale, Wateringue du Quesnoy.

Editeur responsable :

Contrat Rivière Dendre asbl

Rue de l'Agriculture, 301 - 7800 Ath

0483 / 043 477 - 0483 / 043 478

crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Avec la participation de :

